

CAP PROTÉINES En passant en bio, l'EARL du Moulin neuf a appris à cultiver de l'herbe de qualité, avec des espèces diversifiées, des légumineuses dans les prairies et de l'herbe récoltée jeune.

Une meilleure gestion de l'herbe pour plus d'autonomie en bio

Gâce à ses prairies multi espèces et au pâturage tournant dynamique, l'élevage bovin laitier de l'EARL du Moulin neuf produit des fourrages de qualité. « Nous sommes passés en bio en 2016 car nous voulions continuer à produire du lait en phase avec les enjeux environnementaux, sociétaux et climatiques que doit relever l'agriculture », explique Jérôme Albert, l'éleveur mosellan. Depuis cinq ans, l'élevage de 57 vaches et 430 000 litres de lait a appris à cultiver l'herbe. « Je vais désormais chercher une herbe jeune, au bon stade de récolte pour maximiser sa valeur alimentaire. » Des prairies multi espèces ont été implantées avec notamment du plantain, de la luzerne et du trèfle blanc qui peuvent facilement couvrir les terres séchantes. « Les prairies temporaires permettent l'étalement de la production d'herbe de qualité et donc la diminution des achats extérieurs », apprécie l'éleveur. Depuis l'an dernier, les prairies sont semées à l'automne, sous couvert de mélanges céréales protéagineux. Le méteil et la prairie sont semés le même jour en deux passages sur la première quinzaine d'octobre pour profiter d'une météo adéquate. Le méteil est récolté en vert début mai pour que la prairie par-dessous puisse profiter de la lumière du printemps.

Des méteils grains pour compléter le troupeau

Au pâturage, le troupeau retrouve chaque jour de la nouvelle herbe parmi l'un des 22 paddocks. Au 15 mars, les vaches sortent pour le déprimage avant la saison de pâturage qui se termine entre fin octobre et mi-novembre. Pour l'éleveur, rationner à l'auge suivant la quantité d'herbe disponible en pâture est un point clé de la gestion du pâturage. Pour limiter l'achat de correcteur azoté, l'éleveur produit davantage de protéagineux. Après avoir essayé de cultiver du soja, il produit désormais des méteils grains. Ces mélanges de triticale, pois, avoine et féverole sont distribués à l'auge pour une production de 24 litres, ainsi qu'au DAC suivant la production laitière. En moyenne, les vaches en reçoivent 3 kg de matière sèche par jour. Maintenant autonome en protéine à 95 %, l'élevage conjugue un bilan environnemental vertueux et de bons résultats économiques.

ANNE SCHOUG, BTPL, ET MATHILDE JOUFFROY, INSTITUT DE L'ÉLEVAGE



Jérôme Albert : « J'aurais dû implanter ces prairies multi-espèces et miser sur le pâturage plus tôt. L'herbe est une véritable ressource souvent sous valorisée. Le rapport avec le troupeau est plus concret, les animaux sont plus dociles. »



CAP PROTÉINES
innovons pour notre souveraineté protéique

Cap Protéines dans l'Allier aussi L'œil de l'expert :



Dans l'allier 5 exploitations sont suivies par la Chambre d'agriculture dans le cadre de l'action cap protéines, 2 en bovin viande, 1 en lait et 2 en ovin.

Jean Philippe Garnier, conseiller bovin lait nous apporte son regard au sujet de la gestion de l'herbe : « Dans l'Allier, l'herbe, très présente, est une ressource à

optimiser absolument et valoriser notamment lorsque l'on recherche à être autonome en protéine.

Suite aux sécheresses à répétition de ces dernières années, les éleveurs laitiers de la zone ont dû modifier leur système fourrager. Auparavant exclusivement axé sur l'ensilage de maïs (souvent non irrigué) ils ont pour certains augmenté la part d'herbe en misant sur des récoltes précoces et en valorisant davantage le pâturage. L'utilisation de prairie multi espèces a augmenté pour à la fois gagner en souplesse d'exploitation et d'autre part améliorer l'autonomie protéique.

Le gain de valeur alimentaire des ensilages précoces, la possibilité d'obtenir des 2^{èmes} coupes de qualité et le gain de productivité par vache compensent généralement le surcoût alimentaire lié à la pratique de coupes précoces. La maîtrise du pâturage en le valorisant dans la meilleure période c'est-à-dire au printemps renforce et améliore l'autonomie des exploitations ».

Le détail de cet élevage et plus de 250 autres témoignages d'éleveurs sont à retrouver sur cap-protéines-elevage.fr/temoignages-d-eleveurs

RÉGLEMENTATION Labour profond, sous-solage, irrigation, drainage, curage des fossés, installation de piquets de clôture, carottage, plantation ou abattage d'arbre, busage, construction d'un hangar ... attention aux réseaux !

Des réseaux sous les parcelles

En effet, il se peut que lignes électriques, canalisations de gaz, conduites d'eau potable, ou réseaux de télécommunications traversent ou jouxtent votre parcelle. En tout, ce sont plus de 4,5 millions de km de réseaux aériens ou souterrains qui sont implantés en France. La dégradation d'une canalisation, même légère, peut entraîner des réparations coûteuses pour tous. S'ajoutent à cela dans certains cas des dégâts matériels lourds, voire des accidents de personnes, mettant en cause votre sécurité, celle de vos voisins, ou encore des atteintes à l'environnement.

Afin de garantir la sécurité, de préserver l'intégrité des réseaux et la continuité du service public, il est impératif de suivre la réglementation anti-endommagement ! Selon les cas, vous devez établir une déclaration de projets de travaux (DT) ou une DT-DICT conjointe et l'envoyer aux exploitants de réseaux concernés (RTE, ENEDIS, GRDF, GRTgaz...). Les destinataires de DT doivent vous apporter une réponse au moyen d'un récépissé avec plans ou fixeront un rendez-vous sur site pour situer les ouvrages. Ces démarches peuvent prendre du temps, il faut donc anticiper

pour réaliser ces procédures car les travaux ne doivent en aucun cas commencer si elles n'ont pas

été entièrement accomplies.

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES TRAVAUX PUBLICS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site de l'Observatoire National DT-DICT sur www.observatoire-national-dt-dict.fr.

APPAREIL PHOTO LUMIX
valeur 1000 €

DISNEYLAND PARIS
valeur 440 €

PARC ASTÉRIX
valeur 196 €

ZOO DE BEAUVAL
valeur 149,80 € X2

PUY-DU-FOU
valeur 112 € X2

Grand Jeu Concours

Créez ou renouvelez votre compte en renseignant le numéro inscrit sur votre carte 2023.

Tentez votre chance avant le 28 février 2023 !

www.carte-campagne.fr

des services à tout bout de champs !

Conditions et règlement du jeu concours sur www.carte-campagne.fr